

Il s'agit d'une expérimentation, sachant que la règle sera en vigueur, en théorie, à partir de 2013.

Adopté à l'unanimité en commission.

**M. SILVESTRE** : Nous approuvons la mesure proposée. Une petite question en matière de ressources humaines, veuillez-nous en excuser. Pour les agents qui bénéficieront peut-être de promotions plus rapides via ces entretiens, est-ce que cela se fera au détriment des agents qui étaient évalués sur l'ancienneté ?

**M. le Maire** : A Créteil, compte tenu de notre système d'avancement, il n'y a pas d'influence du mode d'évaluation. Que l'on soit au niveau du système de notation ou de l'entretien, les agents avancent à l'ancienneté minimum. Cela ne change donc absolument rien à Créteil.

Vous ne comprenez pas M. SILVESTRE ? Je peux réexpliquer.

**Mme CALMET** : Juste une demande d'information complémentaire. Je suppose que ce dispositif est passé au Comité Technique Paritaire. Serait-il possible de connaître l'avis des organisations syndicales exprimé en CTP ?

**Mme TORGEMEN** : Cette décision a été adoptée par le CTP. S'agissant organisations syndicales au niveau de la ville, elles ont voté contre. Etaient présents la CGT et le SDU. Au niveau de la Communauté d'agglomération, exactement sur le même rapport, les mêmes organisations syndicales, à savoir la CGT et l'équivalent du SDU, ont totalement voté pour.

**M. le Maire** : Autrement dit, il est important de tenir compte de l'avis des organisations syndicales mais lorsque celles-ci sont elles-mêmes divisées, y compris parfois par branche professionnelle, il nous appartient de prendre nos responsabilités comme élus.

**M. PORCHERON** : Monsieur le Maire, sur le fait de prendre nos responsabilités comme élus, je partage totalement cette appréciation. Pour ce qui concerne le groupe communiste, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

En effet, nous pensons que la notation qui était jusqu'à présent appliquée n'est pas une formule très bonne, plutôt obsolète, surannée, n'offrant pas beaucoup de garanties et

